

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET**

Arrêté

**fixant la composition de la commission administrative paritaire
compétente à l'égard des professeurs certifiés de l'enseignement agricole**

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU l'arrêté du 30 septembre 1997 modifié instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs certifiés de l'enseignement agricole ;

VU les résultats des élections qui se sont déroulées le 4 décembre 2014,

Arrête :

Article 1 – La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs certifiés de l'enseignement agricole, instituée par arrêté du 30 septembre 1997 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Membres titulaires

- Monsieur Bertrand MULLARTZ, adjoint au chef du service des ressources humaines au secrétariat général (SG),
- Madame Stéphanie FRUGERE, adjointe à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines (SRH),
- Monsieur Jean-Luc TRONCO, sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Monsieur Marc JOUMIER, adjoint au sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Monsieur Cédric MONTESINOS, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH),
- Madame Isabelle SARTHOU, cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).

Membres suppléants

- Madame Noémie LE-QUELLENEC, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines (SRH),
- Monsieur Patrice CHAZAL, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines (SRH),
- Monsieur Jérôme SANTERRE, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH),
- Madame Emma ORGERET, gestionnaire au sein du bureau de la gestion des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Madame Patricia MARTINON, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH),
- Madame Aurélie TIGER, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH).

B - Représentants du personnel

Membres titulaires

Madame Murielle MARIE-MAGDELAINE	PCEA hors classe	FSU
Monsieur Emile BASIN	PCEA hors classe	FSU
Madame Catherine CLEMENT	PCEA hors classe	FSU
Monsieur Denis RODET	PCEA	FSU
Madame Geneviève LAURENSON	PCEA	FSU
Monsieur Thierry RAYNAL	PCEA	FSU

Membres suppléants

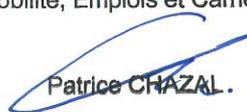
Monsieur Sylvain GUENARD	PCEA hors classe	FSU
Monsieur Philippe LEDOUX	PCEA hors classe	FSU
Madame Inès IANDOLO	PCEA	FSU
Monsieur Yannick LEBLANC	PCEA	FSU
Madame Stéphanie JACQUOT	PCEA	FSU

Article 2 – L'arrêté du 29 août 2016 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs certifiés de l'enseignement agricole est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait, le 3 février 2017,

L'adjoint à la sous-directrice
Mobilité, Emplois et Carrières


Patrice CHAZAL.